

Image not found or type unknown



Excès de grande vitesse

Par **Lolique**, le **23/02/2019** à **12:06**

Bonjour voilà mon fils s'est fait arrêter hier en moto pour un excès de vitesse de 143 km/h au lieu de 80, confiscation de la moto. Il est en permis probatoire. Que devons nous faire pour que la peine ne soit pas trop sévère ?

Par **Visiteur**, le **23/02/2019** à **12:12**

Bonjour

Un grand excès de vitesse – supérieur ou égal à 50 km/h – commis par un jeune conducteur a souvent pour conséquence d'entraîner l'invalidation de son permis de conduire pour solde de points nul.

Peut lui vous faut il un bon avocat, car ...

<https://www.legipermis.com/infractions/grand-exces-de-vitesse.html>